

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 2 Février 2023**

\*\*\*\*\*

**NOMBRE DE  
DELEGUES**

En exercice : 34  
Présents : 25  
Votants : 30

**D23.017**

L'an deux mille vingt-trois,

le deux février,

à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

**Présents** : VALENTIN Denis, POUGET Valérie, MALZAC Claude, FABRE Jean, BLANC Sébastien, VALENTIN Christine, POQUET Pascal, CASTAN Emmanuel, BONICEL Bernard, RODIER Yves, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CONFORT René, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, CROUZET Colette, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude, SEGUIN Denis.

**Absents** : RODRIGUES David (pouvoir donné à VALENTIN Denis), CITERIN Sylvie, LAFON Madeleine (pouvoir donné à FABRE Jean), ROCHEREAU Bernadette (pouvoir donné à BLANC Sébastien), POUDEVIGNE Roger, CABIROU Christian, FERNANDEZ Florence (pouvoir donné à ROCHOUX Philippe), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), DE SOUSA Guy, absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, BONNAFOUX Hervé, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

**POUR : 30**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**D23.017 : DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE FONDS VERTS ET  
MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE RENOVATION  
DES LOCAUX DE TREMOULIS**

**Rénovation énergétique, adaptation et réhabilitation, mise aux normes de sécurité et d'accessibilité du bâtiment de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn**

Monsieur le Président **RAPPELLE** au Conseil Communautaire la délibération D21.005, en date du 28 janvier 2021, relative au projet de rénovation des locaux de Trémoulis ainsi que la délibération D21.076, en date du 8 juillet 2021 et du 10 février 2022 modifiant le plan de financement du projet.

Il **INFORME** que suite à l'inflation, le coût de l'opération a sensiblement augmenté.

Il **PROPOSE** alors au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur la poursuite du projet, et, si tel est le cas, d'ajuster le plan de financement en sollicitant une enveloppe de 70 089.76€, auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds verts, correspondant à la diminution des aides Régionales initialement demandées et surtout à l'actualisation des devis (réactualisation des prix).

Ce plan de financement pourrait être celui-ci :

- <u>Montant total de l'opération:</u>	<b>965 196 € HT</b> dont :
o Travaux et ingénierie volet « <b>Adaptation et réhabilitation – mise aux normes de sécurité et d'accessibilité</b> » :	608 073 € HT
o Travaux et ingénierie volet « <b>Performance énergétique</b> » :	357 123 € HT
- <u>Subventions sollicitées et obtenues :</u>	
o Subvention Etat (DETR -DSIL) :	246 176 € (25.52%)
o Subvention Etat (DSIL exceptionnelle plan France Relance) :	175 609 € (18.19%)
o Subvention Région (Dispositif : Mise en accessibilité des bâtiments publics):	40 000 € (4,14%)
o Subvention Région (Dispositif : Rénovation énergétique des bâtiments publics) :	40 000 € (4,14%)
o Subvention Département (Contrat Territorial 2022-2025)	75 000 € (7.77%)
o Subvention Etat (FONDS VERTS) :	70 089 € (7,26 %)
- <u>Autofinancement (emprunt) :</u>	318 322 € (32,99 %)

**Où cet exposé et après en avoir délibéré,**

**le Conseil Communautaire Aubrac Lot Causses Tarn,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics,

VU le courrier du 26 novembre 2021 de Monsieur le Préfet de la Région Occitanie, octroyant une aide au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL exceptionnelle plan France Relance).

VU les courriers du 10 décembre 2021 de Mme la Présidente de la Région Occitanie concernant les notifications de financements,

VU le courrier du 28 décembre 2021 de Mme la Préfète de la Lozère concernant le refus du dossier dans le cadre de la programmation DETR 2021, et son report sur l'exercice budgétaire 2022,

**CONFIRME** son souhait de poursuivre le projet,

**SOLICITE** un financement complémentaire de **70 089.76 € dans le cadre des fonds verts de l'Etat,**

**VALIDE** le nouveau plan de financement tel que proposé,

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 06/04/2023

ID : 048-200069268-20230202-D23\_017-DE



**AUTORISE ET DONNE DELEGATION** à Monsieur le Président ou toute personne qui lui serait valablement déléguée à signer tous les actes ou pièces à intervenir correspondant à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 31 mars 2023  
Le Président,

Communauté de Communes  
AUBRAC LOT CAUSSES TARN  
16, Quartier de Trémoulis  
48500 LA CANOURGUE  
**Jean-Claude SALEIL**